

DESCRIPTIF

Pieri® Protec Emulsion est une solution aqueuse prêt à l'emploi. Le produit **Pieri® Protec Emulsion** permet de protéger les supports contre l'incrustation des taches de toute nature (huile, graisse).

Pieri® Protec Emulsion est un revêtement filmogène. Il permet en outre la réduction de l'encrassement et une parfaite lavabilité des sols.

BÉNÉFICES

- Protection hydrofuge et oléofuge
- Excellente tenue dans le temps et aux UV
- Assure une fonction anti-tache, et donc une élimination simple et rapide des souillures en évitant leur incrustation dans la porosité du support.

DOMAINES D'APPLICATION

Tous les sols béton préfabriqués ou coulés en place :

- dalettes à granulats apparents ou bouchardées,
- pavés autobloquants,
- béton désactivé ou sablé,
- dalles à motifs,
- béton drainant,
- toutes les pierres naturelles présentant une porosité suffisante (exclure les marbres et granit polis).

INFORMATIONS INDICATIVES

Nature du produit	liquide
Couleur	Blanc laiteux
Densité (20°C)	1,030 ± 0,020
pH (20°C)	14,00

- Emulsion aqueuse blanc laiteux.
- Densité : 1,03 ± 0,02.
- Teneur en COV selon Directive 2004/42/CE : Cat A/i Contient max. 36 g/L COV.
- Pouvoir couvrant : 4 à 6 m²/litre par couche réalisée au pulvérisateur de jardin et selon le support.
- Buse recommandée : X 18 (Ø = 2.0 mm), type Spraying Systems
- Durée de vie 12 mois.

INFORMATIONS NORMATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- CONF54

MODE D'EMPLOI

- L'application devra se faire par temps sec à température ambiante et du support comprise entre + 5 °C et + 35 °C et par vent faible ou nul. Lors de grandes variations de température, il convient de porter une attention particulière au point de rosée.

Tout produit de protection appliqué sur un support entraîne par principe une augmentation de la glissance, notamment en présence d'eau. Le risque de glissance final dépend de la glissance du support lui-même, du produit de protection choisi et de la consommation appliquée.

Il est recommandé de faire un essai d'acceptation pour faire valider la glissance du procédé.

La durée de vie moyenne en fonction de l'usage et donc sa tenue dans le temps est de 2 à 3 ans pour un trafic intense (véhicule ou zone à fort trafic piéton de type Établissement Recevant du Public) et de 3 à 5 ans si trafic léger (trafic piéton).

- Le traitement peut être renouvelé directement sur lui-même par simple application d'une nouvelle couche de **Pieri® Protec Emulsion**, après nettoyage à l'eau surpressée et 1 jour complet de séchage.

Mise en oeuvre :

- Produit prêt à l'emploi
- Agiter le produit avant emploi.
- Les supports doivent être âgés d'au moins trois semaines : secs, propres, et ils doivent présenter une surface saine et cohésive, donc être débarrassés des parties non adhérentes (poussières, efflorescences, produits organiques tels que colles, résines...).
- Sec au toucher et résistance à la pluie :
 - 2-3 heures à 20°C, 60 % d'humidité relative,
 - 5-6 heures à 10°C, 60 % d'humidité relative, et selon support.
 - Circulation légère après une douzaine d'heures.

- Nettoyage du matériel d'application : A l'eau

Matériel :

- Pulvérisateur
- Rouleau

Consommation :

S'applique au rouleau ou au pulvérisateur (pulvérisateur à main,

pression 3 à 5 bars, buse TX 18 Ø = 2,0 mm) ou par pistolage (pneumatique, airless ou HVLP) à raison de 4 à 6 m²/l (170 - 200 g/m²) selon la rugosité du support.

Les consommations sont à titre indicatives et peuvent varier en fonction du support (porosité) et de la technique de Mise en Œuvre (type de rouleau ou pulvérisation).

Conditionnement :

- Bidon de 5 L
- Bidon de 22 L

PRÉCAUTIONS

- Craint le gel
- Les emballages doivent être stockés dans des endroits secs, à l'abri de l'humidité et du gel, et de sorte à ne pas être endommagés
- Eviter toute dispersion dans l'environnement
- Pour plus d'informations sur la manipulation, le stockage, et la prévention des rejets dans l'environnement, consulter la note "Instruction pour l'utilisation et l'élimination des matériaux soumis aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du conseil- Règlementation microplastique"

SÉCURITÉ

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.
Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.